

No de résolution
ou annotation

**Séance
extraordinaire
16 décembre 2020**

**Procès-verbal du conseil
de la municipalité de Sainte-Marthe**

Séance extraordinaire du 16 décembre 2020

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe, tenue le mercredi 16 décembre 2020 à 20 h 34 par voie de téléconférence considérant le décret du gouvernement du Québec numéro 177-2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois, et tous les autres décrets subséquents prolongeant cet état d'urgence et l'arrêté 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux permettant au conseil de siéger à huis clos et à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication.

Monsieur le maire François Pleau;

Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras, Gilbert Séguin et mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle;

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Monsieur Michel Bertrand, directeur général et madame Claudia Baril, directrice générale associée sont également présents.

CERTIFICAT DE SIGNIFICATION

Monsieur Michel Bertrand, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose au conseil municipal le certificat de signification signé par lui, attestant que l'avis spécial de convocation de cette séance extraordinaire a été signifié aux membres de ce conseil le vendredi, 4 décembre 2020 en marge de la réunion de travail tenue le même jour et réunissant les élus.

L'avis de convocation se lit comme suit :

Monsieur le maire François Pleau

Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne et Jinny Brunelle ainsi que messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin

AVIS SPÉCIAL vous est par les présentes donné par le soussigné, qu'une séance extraordinaire du conseil de cette municipalité est convoquée par monsieur Michel Bertrand, directeur général et secrétaire-trésorier, pour être tenue au lieu ordinaire des séances du conseil, **mercredi le 16^{ème} jour de décembre 2020 à 20 h 30** et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, à savoir :

- 1) Présentation et adoption du budget 2021
- 2) Adoption du programme triennal d'immobilisation 2021-2022-2023
- 3) Adoption du règlement décrétant les taxes, les tarifs et les compensations 2021

De plus, tel prévu par le *Code municipal du Québec*, une période de questions destinée à l'assistance complètera la séance.

DONNÉ à Sainte-Marthe, ce 4^{ème} jour de décembre 2020.

Michel Bertrand,
Directeur général



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire François Pleau déclare la séance ouverte à 20 h 34.

PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

Monsieur le maire invite les autres élus à une période de recueillement et invite monsieur le directeur général à faire lecture du mémento prévu à cette fin.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé

20-12-146

QUE l'avis de convocation fasse office d'ordre du jour.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

PRÉSENTATION ET ADOPTION DU BUDGET 2021

Il est proposé

20-12-147

QUE les prévisions budgétaires des revenus et dépenses de cette municipalité pour l'année 2021 soient approuvées et adoptées telles que présentées et comme suit :

REVENUS:

TAXES SUR LA VALEUR FONCIÈRE :

Taxe foncière générale : 2 187 674 \$
Usage commun aqueduc : 13 060 \$
Paiement tenant lieu de taxes : 7 000 \$
Autres taxes : 243 200 \$

AUTRES REVENUS :

Services municipaux : 47 690 \$
Autres revenus : 64 000 \$
Subventions gouvernementales : 1 161 558 \$

TOTAL DES REVENUS: 3 724 182 \$

DÉPENSES:

Administration générale : 689 534 \$
Sécurité publique : 579 637 \$
Transport : 1 658 800 \$
Hygiène du milieu : 330 056 \$
Aménagement, urbanisme, développement : 86 003 \$
Loisirs et culture : 330 952 \$
Frais de financement : 1 000 \$
Dépenses en immobilisation : 48 200 \$

TOTAL DES DÉPENSES : 3 724 182 \$

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne et Jinny Brunelle ainsi que messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

ADOPTION DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION

Il est proposé

20-12-148

D'ADOPTER le plan triennal d'immobilisation 2021-2022-2023 comme suit :

Plan triennal d'immobilisations

	2021	2022	2023
Aménagement des bâtiments	30 000 \$	300 000 \$	50 000 \$
Aqueduc	40 000 \$	40 000 \$	50 000 \$
Entretien des chemins	950 000 \$	100 000 \$	200 000 \$
Équipements - parc et loisirs	10 000 \$	10 000 \$	
Équipements - sécurité publique	5 000 \$		
Équipements – centre communautaire	35 000 \$		
Équipements - service d'incendie		200 000 \$	
Équipements - voirie	15 000 \$	10 000 \$	10 000 \$
Installations sanitaires	150 000 \$		
Signalisation	8 000 \$		

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne et Jinny Brunelle ainsi que messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 210 DÉCRÉTANT LES TAXES, LES TARIFS ET LES COMPENSATIONS 2021 DE CETTE MUNICIPALITÉ SUITE À L'ADOPTION DU BUDGET

Il est proposé

20-12-149

D'ADOPTER le règlement numéro 210 de la municipalité de Sainte-Marthe décrétant les taxes, les tarifs et les compensations 2021.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne et Jinny Brunelle ainsi que messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune assistance

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRA-ORDINAIRE

À 21 h 11,

Il est proposé

20-12-150

QUE la présente séance extraordinaire soit levée.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne et Jinny Brunelle ainsi que messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras et Gilbert Séguin


*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

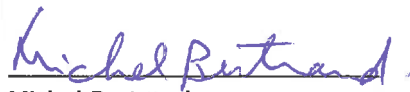

François Pleau
Maire


Michel Bertrand
Directeur général

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

(Article 961, Code Municipal du Québec)

Je, soussigné Michel Bertrand, directeur général, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont listées, approuvées et/ou projetées par le conseil municipal.


Michel Bertrand
Directeur général